

# REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE HAUT-ALLIER

14 juin 2011  
SMAT Haut-Allier

---

## COMPTE-RENDU

---

**Contact :**

Commission Locale de l'Eau

Structure porteuse : *Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier (S.M.A.T.)*

42 avenue Victor Hugo – BP 64

43300 Langeac

Tél. 04 71 77 28 30 – Fax 04 71 77 19 14

Email : [a.lagaly@haut-allier.com](mailto:a.lagaly@haut-allier.com)

## Présences

### Membres du bureau présents:

M. NOËL-BARON : Maire de Chanteuges, Vice président de la CLE  
M. SOUCHON : Représentant de l'Établissement Public Loire  
M. SIMEON : Agence de l'Eau Loire Bretagne  
M. REVEILLEZ : DDT 43  
M. MARTIN : Représentant de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire  
M. POMMAREL : Conseil Régional d'Auvergne  
M. BONNET : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
Mme MARCHAND : EDF Unité Production Centre

### Membres du bureau excusés :

M. RAVAT : Maire de Monistrol-d'Allier et Président de la CLE

### Bureaux d'études :

M. BOISSON pour le bureau CESAME

### SMAT du Haut-Allier :

Melle LAGALY : Chargée de mission SAGE Haut-Allier

### Participants hors bureau de la CLE :

M. AUJOULAT : animateur du contrat territorial « Affluents de l'Allier » SICALA 43

\*\*\*\*\*

## **Ordre du jour**

- Information sur le reprofilage d'une route sur la commune de Luc
- Présentation d'un projet de thèse sur la mobilité des métaux émis par d'anciens sites miniers (notamment l'arsenic), pour rédaction d'une lettre d'intérêt auprès de l'Établissement Public Loire
- Echange et réflexion autour des documents du diagnostic
- Présentation de la méthodologie pour la Phase de Scénario Tendanciel
- Consultation de la CLE du SAGE Haut-Allier pour le projet de classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement
- Préparation de la prochaine réunion de la CLE

## **Préambule**

La réunion s'est tenue dans les locaux du SMAT du Haut-Allier à Langeac, sous la présidence de M. Franck Noël-Baron, Vice-président de la CLE du SAGE Haut-Allier.

Sur les 12 membres qui composent le bureau de la CLE du SAGE Haut-Allier, 8 étaient présents.

Melle Lagaly précise que M. Raymond RAVAT, président de la CLE, est excusé, et que M. Franck Noël-Baron assurera la présidence durant cette réunion.

M. Noël-Baron remercie les personnes présentes et introduit la séance.

Melle Lagaly présente l'ordre du jour.

### **♦ Information sur le reprofilage d'une route sur la commune de Luc**

Melle Lagaly explique aux membres du bureau que le SAGE est sollicité par un cabinet de géomètres, dans le cadre de la réalisation d'une étude d'impact concernant le projet d'aménagement de la route départementale 906 entre Pranalac et Estévenès, commune de Luc.

Le projet consiste en un reprofilage de la route existante dont les modifications du tracé sont limitées par la voie ferrée et la rivière Allier. Le cabinet souhaite savoir si il existe des servitudes d'utilité publique ou des contraintes environnementales connues sur la zone d'étude qui concerne deux sections :

- Section 1 : aval de Luc côté Villefort
- Section 2 : amont de Luc côté Langogne

Melle Lagaly précise qu'elle a informé le bureau d'étude, de la présence d'une zone humide sur le secteur concerné, recensée lors de l'inventaire réalisé dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature par le Conservatoire Départemental des Sites Lozériens et l'ONF en 2005. (cf cartographie en pièce jointe)

### **Echanges autour de cette étude :**

M. Reveilliez indique que tant que le SAGE n'est pas en vigueur, l'avis de la CLE n'est pas à prendre en compte pour ce type d'étude.

M. Noël-Baron précise qu'il faut quand même donner une réponse.

Melle Lagaly explique qu'elle a répondu au cabinet et indiqué la présence d'une zone humide.

M. Pommarel ajoute que la démarche réalisée par le cabinet est positive et qu'il faut commencer à donner les bonnes habitudes, à savoir, consulter la CLE, pour toutes études en lien direct ou indirect avec le milieu aquatique.

M. Noël-Baron explique par ailleurs qu'il faudrait de plus amples informations sur le dossier pour que la CLE puisse donner un avis sur ce projet.

Melle Lagaly indique alors qu'afin d'obtenir les données concernant les servitudes d'utilité publique le cabinet doit se rapprocher de la DDT 48, plutôt que du SAGE.

M. Noël-Baron indique que ce projet ne sera pas à l'ordre du jour de la prochaine CLE.

◆ [Présentation d'un projet de thèse sur la mobilité des métaux émis par d'anciens sites miniers \(notamment l'arsenic\), pour rédaction d'une lettre d'intérêt auprès de l'Etablissement Public Loire.](#)

M. Philippe Aujoulat, animateur du contrat territorial « Affluents de l'Allier » au SICALA Haute-Loire, présente aux membres du bureau une cartographie indiquant les zones de forts aléas en arsenic dans le département de la Haute-Loire. Il précise que le périmètre du contrat territorial « Affluents de l'Allier » est très nettement situé sur l'une d'entre elles, due à la présence d'une anomalie géologique allant de Massiac à Brassac.

De nombreux anciens sites miniers se situent également dans cette partie du territoire, notamment dans le secteur de la rivière Crouce.

M. Aujoulat explique qu'il a récupéré les données de la DRASS Auvergne qui concerne les mesures des captages en eau potable. Ces dernières indiquent des teneurs en arsenic dans les captages de Chazelles et Pebrac très supérieures à la norme (108µg/L à la place de 10µg/L). D'autres captages présentent également des teneurs en arsenic élevées.

Cependant des variations de concentrations ont été observées depuis 2006 où les teneurs en arsenic semblent être revenues à la normale.

M. Aujoulat indique alors qu'un projet de thèse concernant « les conséquences de la mobilité des métaux sur la qualité des sédiments et leurs impacts biologiques » est proposé par l'université de Limoges.

Echanges autour de cette étude :

M. Noël-Baron s'interroge sur l'impact de l'enlèvement des seuils en rivière. En effet, il se demande si le fait d'enlever un seuil ne va pas remettre en suspension l'arsenic qui était présent dans les sédiments.

M. Aujoulat ajoute que les anciens sites miniers sont également problématiques car les sédiments peuvent se remettre en mouvement. Il se demande quelle sera la conséquence du travail du SICALA sur les ouvrages hydrauliques ou sur la ripisylve par rapport à cette problématique.

M. Reveilliez indique qu'à l'heure actuelle la plupart des sédiments passent déjà par-dessus les ouvrages.

M. Aujoulat explique ensuite que la toxicité de l'arsenic est moindre lorsqu'il est couplé à du phosphate. Il ajoute que la ripisylve bloque les phosphates.

M. Martin se demande alors s'il n'est pas préférable d'avoir de l'arsenic dans les cours d'eau plutôt que d'effectuer des coupes à blanc et laisser ainsi pénétrer les phosphates dans l'eau.

M. Aujoulat demande à l'ensemble des membres du bureau si le SAGE Haut-Allier peut rédiger une lettre d'intérêt pour appuyer cette thèse auprès de l'Établissement Public Loire.

M. Noël-Baron s'interroge sur l'intérêt du SAGE à avoir ce type d'étude sur les métaux lourds.

M. Aujoulat insiste sur l'importance du travail de terrain effectué sur la zone du contrat territorial « Affluents de l'Allier » du SICALA.

M. Noël-Baron souligne que l'intérêt de cette étude et de faire ressortir s'il y a un enjeu concernant les métaux.

M. Aujoulat ajoute alors qu'un pic d'arsenic dissous est observé dès qu'il pleut. M. Pommarel lui demande alors s'il y a une norme.

M. Aujoulat répond que la norme est de  $4.2\mu\text{g/L}$  + le fond géologique.

L'objectif de l'étude est d'identifier les sources d'éléments potentiellement toxiques, dont l'arsenic, et de discriminer l'origine anthropique, celle liée à l'activité minière et celle liée au fond géochimique anormalique.

M. Martin demande si cette thèse sera présentée par la Plateforme Recherche et Développement du Plan Loire.

M. Siméon indique alors qu'un financement a été accordé par l'agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 33% et que le FEDER Loire est également co-financier.

M. Martin souligne qu'au vu du fond géologique présent sur le territoire du SAGE, il n'y a pas d'enjeu concernant cette problématique. Il précise que suite à des épisodes pluvieux on observe une augmentation des coliformes fécaux plutôt que des concentrations d'arsenic.

Il indique qu'il existe peut-être d'autres sujets plus importants à traiter avant de traiter celui-ci. A titre d'exemple, M. Martin suggère au SICALA d'installer des abreuvoirs afin de limiter la défécation des vaches au sein même du cours d'eau (pollution bactériologique et macropolluants).

L'ensemble des membres du bureau valide le fait de rédiger une lettre à l'EPL afin de manifester son intérêt pour cette thèse.

M. Siméon précise que des expérimentations de terrain sont prévues sur les bassins miniers de Brioude-Massiac et de Pontgibaud, à ce titre les animatrices des SAGE Haut-allier, Allier Aval et Sioule devraient être intégrées au comité de pilotage.

#### ♦ Travail de réflexion et d'échanges autour des documents du diagnostic

M. Boisson, du cabinet d'études CESAME Environnement, reprend points par points les enjeux du SAGE établis suite à la commission globale du SAGE du 12 mai dernier.

Les membres du bureau s'accordent à dire qu'il n'y a aucune remarque concernant les enjeux 1 « Amélioration de la gestion des barrages en faveur des milieux aquatiques et des usages existants » et 2 « Maîtrise des pollutions afin de répondre aux exigences des milieux aquatiques et des activités existantes ».

- Enjeux n°3, « Amélioration de la gestion quantitative des ressources en eau »

M. Martin trouve que la notion « d'économie d'eau » ne ressort pas comme elle le devrait.

M. Noël-Baron explique que pour lui la notion est clairement compréhensible.

M. Siméon suggère de faire ressortir en sous-enjeu « Promotion d'une politique d'économie de l'eau ».

M. Noël-Baron s'interroge alors sur la priorité de cet enjeu.

M. Martin indique que sur les affluents de l'Allier, l'économie d'eau est un réel enjeu.

M. Noël-Baron propose alors d'illustrer ce point avec les activités susceptibles de réaliser des économies en eau (industrie, agriculture, AEP...).

- Enjeu n°4, « Amélioration des connaissances, la préservation et la restauration du rôle fonctionnel, et de l'intérêt patrimonial des zones humides et des têtes de bassin versant »

M. Pommarel propose de modifier la tournure de phrase cet enjeu afin de le rendre plus compréhensible.

- Enjeu n°5 « Amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau en faveur des espèces biologiques aquatiques »

Mme Marchand indique qu'il faut peut-être nuancer la partie « privilégier l'effacement des ouvrages à leur aménagement ». Elle explique que l'effacement d'un seuil peut parfois être plus néfaste que son maintien.

M. Boisson précise que c'est une orientation du SDAGE. Les travaux sur les seuils demandent cependant une étude au cas par cas afin de déterminer quelle solution d'aménagement serait la plus pertinente.

M. Bonnet souhaite qu'un sous enjeu « Amélioration de la continuité sédimentaire » soit ajouté au tableau. En effet la continuité écologique correspond à la libre circulation piscicole mais également sédimentaire qui est rarement prise en compte.

M. Martin demande de supprimer le paragraphe en lien avec les causes d'échec des opérations de repeuplement du Saumon.

L'ensemble des membres du bureau propose de faire passer le sous-enjeu « lutte contre les espèces nuisibles et/ou invasive » dans l'enjeu n°6.

- Enjeu n°6 « Maintien ou amélioration de la valeur paysagère et écologique des milieux naturels »

Aucune remarque n'est formulée pour cet enjeu.

-Enjeu n°7 « Production d'une petite hydroélectricité compatible avec les milieux aquatiques et les usages existants »

M. Martin demande à ce qu'une précision soit apportée à la phrase « Amélioration du mode d'exploitation des productions ». Il faut indiquer que cette amélioration se fait en faveur du milieu aquatique, la tournure de phrase actuelle pouvant prêter à confusion.

M. Pommarel souligne que le « Maintien des débits minimum pour la vie biologique » ne semble pas ambitieux par rapport aux autres sous-enjeux où il est question d'« amélioration ».

M. Noël-Baron indique alors qu'il n'y a pas besoin du SAGE pour maintenir le débit minimum biologique.

M. Boisson précise que dans ce sous-enjeu ce n'est pas le débit minimum biologique réglementaire dont il est question, mais du débit suffisant pour que la vie biologique soit optimisée.

M. Noël-Baron propose de reformuler le sous-enjeu en « Amélioration du débit nécessaire à la vie aquatique » et non du débit minimum.

- Enjeu n°8 « Gestion des risques d'inondation en favorisant la réduction de la vulnérabilité »  
Mme Marchand précise, que lors des commissions thématiques, Mme Michel, maire de Prades, expliquait que sa commune était inondée par la Besque. Il conviendrait donc d'ajouter ce cours d'eau à l'axe Allier dans le tableau au niveau des secteurs concernés.

M. Boisson demande ensuite aux membres du bureau leur avis sur la cartographie regroupant les enjeux par secteurs.

Seule une modification a été effectuée dans le secteur Ance, Seuge, Desges où l'enjeu n°8, « Gestion des risques d'inondation en favorisant la réduction de la vulnérabilité », a été ajouté en problématique majeure.

Melle Lagaly propose ensuite aux membres du bureau d'apporter leurs remarques à propos du rapport diagnostic du SAGE Haut-Allier.

Mme Marchand explique que de certains points de détails sont à modifier.

Au vu du nombre de remarques apportées par Mme Marchand, un groupe de travail constitué de M. Boisson, Mme Marchand et Melle Lagaly s'est réuni l'après-midi suivant le bureau.

Cependant Mme Marchand tient à préciser que le barrage de Poutès ne peut pas être considéré comme difficilement franchissable. D'après le nombre d'anguilles retrouvées chaque année dans l'ascenseur, l'ouvrage est considéré comme franchissable. On ne connaît cependant pas le nombre d'anguille qui se présente au barrage.

M. Bonnet demande alors ce qu'il en est pour la dévalaison.

Mme Marchand souligne qu'aucune étude spécifique n'a été réalisée concernant l'anguille. EDF ne souhaite pas que le rapport Phillipart soit cité dans ce diagnostic, car il s'agit d'une compilation, plus ou moins contestée, de plusieurs études dont les conclusions peuvent être contredites par d'autres études publiques réalisées sur Poutès.

M. Noël-Baron explique alors que le diagnostic doit être le reflet des avis des acteurs du territoire et que c'est peut-être le ressenti d'une majorité d'entre eux vis-à-vis du barrage de Poutès.

Mme Marchand souligne que le débat sur Poutès est en train d'être traité au niveau national et que c'est pour cela qu'elle n'a pas donné d'études complémentaires lors des entretiens individuels avec le bureau d'étude.

M. Siméon demande à ce que les remarques soient communiquées par écrit avant les réunions, afin d'éviter de perdre du temps lors des bureaux de CLE.

M. Martin suggère que « la réouverture possible de la pêche aux saumons » soit enlevée du document.

M. Noël-Baron le rejoint sur cette proposition.

Au vu des nombreuses remarques à ajouter dans le rapport, Melle Lagaly demande aux membres du bureau si la CLE, prévue initialement le jeudi 23 juin, est maintenue. A l'unanimité, la CLE est repoussée au 7 juillet 2011 à 9h15 à la mairie de Langeac.

#### ◆ Présentation de la méthodologie pour la phase de scénario Tendanciel

M. Boisson présente la note méthodologique (cf annexe) aux différents membres du bureau. Il explique que cette étape va se décomposer en plusieurs temps (cf power point en annexe) :

- Le recueil des données existantes auprès des différents acteurs
- La définition des tendances d'évolution concernant la gestion de la ressource en eau
- L'élaboration du scénario tendanciel
- La validation du scénario tendanciel par la CLE

M. Boisson présente ensuite les différents organismes qu'il souhaite rencontrer pour cette phase de Scénario tendanciel.

M. Boisson n'a pas encore arrêté son choix entre la DREAL de bassin et la DREAL Auvergne.

M. Siméon suggère de se rapprocher de la DREAL Auvergne et plus particulièrement de M. Chegrani. Il propose également de rencontrer l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional Gorges de l'Allier-Margeride.

M. Siméon, explique que cette étape est relativement difficile car il faut se projeter dans l'avenir et cela n'est pas une science exacte.

M. Noël-Baron précise qu'il existe quand même une vision de l'agriculture sur 4-5 ans. Il suggère à M. Boisson de rencontrer les syndicats agricoles en plus des chambres d'agricultures.

M. Pommarel s'étonne de ne voir aucune Association de protection de l'environnement dans les entretiens prévus.

M. Boisson lui indique avoir rencontré ces acteurs lors des entretiens réalisés dans le cadre du diagnostic. Aucun entretien n'est prévu avec la DDT car la réglementation existante sera prise en compte.

M. Noël-Baron demande aux membres du bureau s'ils ont des remarques sur la grille d'analyse prospective. Il fixe la date du 23 juin pour apporter des modifications à cet outil de travail.

M. Boisson explique que les temps de concertation se feront en commissions géographiques qui seront découpées de la manière suivante :

- Le bassin versant de Naussac
- Le massif de la Margeride et du plateau du Devès
- Les secteurs Crouce-Céroux, Fioule-Marsange et senouire

Les dates proposées sont les 8 et 9 septembre 2011.

L'ensemble des membres du bureau valide ces propositions.

#### [◆ Consultation de la CLE du SAGE Haut-Allier pour le projet de classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement](#)

Melle Lagaly informe les membres du bureau que la CLE est sollicitée par le préfet coordonnateur de bassin, afin de donner son avis sur le projet de classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du CDE.

Au vu des cartographies présentées, M. Martin s'interroge sur les deux zones (la partie Arçon/Avesne à l'aval du BV et la partie amont regroupant le Chapeauroux, la Clamouse, le Donozau et le Langouyrou). Il demande pourquoi ces deux zones ne sont pas classées en liste 2.

M. Réveilliez indique que pour la liste I les cours d'eau classés doivent répondre à un des critères suivants :

- en très bon état écologique
- identifiés par les SDAGE comme jouant le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un BV

- ou dans lesquels une protection complète des poissons grands migrateurs est nécessaire.

M. Noël-Baron souhaite que la DREAL apporte des informations complémentaires sur ces deux zones non classées. Il suggère qu'un des membres de la DREAL intervienne lors de la prochaine CLE afin de présenter ces classements mais également l'étude d'impacts réalisée suite à l'harmonisation des avant-projets.

#### ◆ **Préparation de la Prochaine CLE :**

M. Noël-Baron indique que seront à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Présentation et validation du diagnostic par le cabinet d'études CESAME
- Présentation du fonctionnement et de la gestion du barrage de Naussac par l'EPL
- Présentation du projet de classement des cours d'eau par la DREAL

La date de la CLE est reportée au 7 juillet 2011, mais le lieu est maintenu (mairie de Langeac, salle Jean Jaurès).

L'ensemble des sujets ayant été abordé, M. Noël-Baron lève la séance à 12h.